



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE

DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale

Bouchette (Québec) J0X 1E0

Tél. : 819-465-2555 ▪ Fax. : 819-465-2318

clacroix@bouchette.ca www.bouchette.ca

INFORMATIONS

Chers citoyennes et citoyens de notre belle municipalité, voici quelques petits rappels, concernant les matières résiduelles, les matières recyclables ainsi que notre réseau d'égout (usine d'épuration).

En début d'année vous avez reçu le calendrier pour la cueillette des matières résiduelles, des gros objets et des matières recyclables vous invitant à respecter le processus pour les cueillettes. Nous vous rappelons qu'à chaque premier lundi du mois, il y a la cueillette des gros objets en même temps que la cueillette des matières résiduelles et qu'à toutes les deux semaines il y a la cueillette des matières recyclables.

Le recyclage et le compostage sont deux actions qui permettent la réduction du coût de service, donc une réduction de la facture de taxes.

Les boîtes communes à l'arrière de la caserne incendie, sont disponibles seulement pour les contribuables qui n'ont pas le service de cueillette à la porte. Pour les contribuables dont la cueillette se fait de porte en porte, il ne vous est pas permis d'aller porter vos matières résiduelles, vos gros objets et vos matières recyclables dans ces boîtes communes.

Certaines matières sont exclues de la cueillette des matières résiduelles : Les pneus, les appareils électroniques, les matériaux de rénovation, de construction ou de démolition, les matières dangereuses telles les batteries, les huiles, les peintures et les diluants. Vous devez apporter ces matières au centre de transfert de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) situé à Maniwaki. Les informations relatives à ce centre sont disponibles au bureau municipal ainsi que sur le site web de la municipalité.

Des bacs roulant seront disponibles pour les contribuables de la municipalité. Veuillez communiquer avec le personnel administratif au 819-465-2555 pour de plus amples détails.

Pour ce qui est du réseau d'égout nous réitérons notre demande de collaboration de tous les usagers; il ne faut jamais jeter dans les toilettes ou les lavabos des matières qui pourraient endommager les équipements de l'usine de traitement des eaux usées. Il ne faut absolument pas y jeter du papier à main, du papier journal, des tissus de toute nature, de l'**huile de cuisson**, etc...Rappelons que des bris à l'usine d'épuration engendrent des coûts importants à tous les contribuables desservis. Le dépôt de produits inappropriés dans le réseau peut également provoquer un blocage de canalisations, ce qui entraîne également des interventions coûteuses.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Nous vous souhaitons une belle période estivale à venir!

Mai 2017

Claudia Lacroix

Directrice générale